

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 144
Objet

SINISTRE DU 4 AVRIL 1974
AU DEPOT DE GUINIELLE

DATE DE CONVOCATION

17 octobre 1974

DATE D'AFFICHAGE

17 Octobre 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 4 NOV. 1974
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
N° 46 DU C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt cinq octobre à 18 heures -
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, STIPAL, DUFOUR, Mme FAVIERE,
MM. BOUCHET, DOMEQ, BERLAND, BROTREAU, LACHAUD, DOIREAU, MONTRON,
LARGETEAU, NAULIN, COLLE, BUCHET, DELAIR, Me TAP, MM. BARRIERE,
BOUTET, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHÉ par M. STIPAL
M. TETARD par M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. Me BARDE, M. RIVIERE, M. BUJARD, M. PAPEAU,

M. M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Cabinet GALTIER, par lettre du 5 septembre 1974,
signale qu'il a arrêté comme suit, le montant des dommages
concernant le sinistre au dépôt de GUIGNELLE :

- Bâtiments	18 541 FR
- Matériel	17 855 -
	<hr/>
	36 396 -
- Pertes indirectes 20 %	7 279 -
	<hr/>
	43 675 FR
- A déduire honoraires Cabinet GALTIER 5 %	2 183 FR,75
	<hr/>
	41 491 FR,25
	<hr/> <hr/>

./..

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission Municipale des Finances,

DECIDE :


- d'approuver le règlement du sinistre du 4 avril 1974 au
au dépôt de GUIGNELLE, tel qu'il est proposé par lettre du
5 septembre 1974 du Cabinet GALTIER .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, ^{mois et} ~~an~~ ^{qu} ~~est~~ dessus
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,




Guy TETARD